



Dossier sur la
**PHASE DE TRANSITION
VACCINATION RRO2**

2020-2024

Information sur l'abaissement
de la deuxième dose de la vaccination
contre la rougeole, la rubéole et les oreillons
pour les SPSE et CPMS-WBE

Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles



édition
2021

Table des matières

I. INTRODUCTION	3
II. PHASE DE TRANSITION DE LA VACCINATION RR02	4
1. Le calendrier	4
2. L'unité mobile de vaccination	6
a. Conditions préalables	7
b. Procédure d'accès à l'unité mobile de vaccination	7
c. Procédure durant la séance de vaccination	9
d. Procédure post séance de vaccination	10
3. La documentation pour l'information du grand public	11
III. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA VACCINATION DE TRANSITION	14
IV. PHASE DE TRANSITION DE LA VACCINATION RR02	15

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élimination de la rougeole, le Conseil Supérieur de la Santé préconise un changement d'âge pour l'administration de la deuxième dose du vaccin contre la Rougeole, la Rubéole et les Oreillons (RRO2)¹. Jusqu'à présent administrée à l'âge de 11-12 ans (6^{ème} primaire), elle sera maintenant préconisée à **l'âge de 7-8 ans (2^{ème} primaire)**.

Afin de pouvoir mettre en place ce changement, les gestionnaires du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont entrepris depuis janvier 2019 une série d'actions comme la consultation du terrain, le contact avec les firmes pharmaceutiques, la demande de subventions ou l'organisation pratique et logistique. Le but est de soutenir les services et centres en charge de la Promotion de la Santé à l'École dans leur mission vaccinale et ce pour permettre une transition de qualité.

Comme tout changement ayant trait à la PSE, notamment la vaccination, il convient de mettre en place les changements prévus au début d'une nouvelle année scolaire afin de s'assurer que l'ensemble des élèves soient vaccinés correctement. C'est pour cette raison que la modification du **changement d'âge a été fixée au 1^{er} septembre 2020**.

Cette vaccination est principalement réalisée par vos services et centres en charge de la Promotion de la Santé à l'École. La majorité des actions sont donc vouées à aider les services et centres. L'objectif étant d'assurer un support et facilité, autant que possible, la phase de transition.

Vous n'êtes pas sans savoir que **la vaccination contre RRO est particulièrement importante**. En effet, il existe une initiative européenne d'élimination de ces 2 maladies contenues dans ce vaccin (la rougeole, la rubéole et le syndrome de rubéole congénitale). Il est donc essentiel que tous les élèves aient un schéma complet de vaccination RRO (2 doses). Le risque d'épidémie reste présent si les couvertures pour la première et deuxième dose n'atteignent pas 95%.

Durant l'année 2019, plus de 400 cas sont survenus en Wallonie et à Bruxelles et continuent à mettre en évidence que les populations les plus à risque sont actuellement, en plus des nourrissons trop petits pour être vaccinés, les adolescents et les jeunes adultes. **La vaccination contre RRO est donc une mission fondamentale pour les SPSE/CPMS-WBE** (nous vous rappelons également de vérifier votre propre statut vaccinal).

1. L'avis 9141 complet du CSS : https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/fiche_9141_calendrier_vaccinal_css_2019_0.pdf

La Belgique, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), s'était engagée à éliminer la rougeole d'ici 2020. L'avis du Conseil Supérieur de la Santé a été réalisé sur demande du Comité Belge d'Élimination de la Rougeole et la Rubéole Congénitale et de l'Organisation Mondiale de la Santé dans le cadre de cette élimination de la rougeole.

II. PHASE DE TRANSITION DE LA VACCINATION RRO2

1. Le calendrier

En pratique, la transition de la vaccination RRO2 de l'âge de 11-12 ans à l'âge de 7-8 ans demande une vaccination de transition (= RRO2 transition) des cohortes intermédiaires.

Pour des raisons pratiques (**charge de travail** et **disponibilité des doses de vaccins**), il a été décidé que la vaccination de transition **serait réalisée à 11-12 ans et ce pendant une période de 4 ans**.

Il est essentiel que les services et centres respectent le calendrier de transition défini par le Programme de vaccination et de **ne pas utiliser les doses disponibles pour vacciner d'autres cohortes d'enfants sans l'accord écrit préalable** des gestionnaires du Programme de vaccination. En effet, **le nombre de doses** mis à disposition par la firme pharmaceutique MSD est **limité**². Si des vaccins sont utilisés pour d'autres cohortes que celles initialement prévues, il est possible que les doses restantes ne soient pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins.

Tableau 1 : Moment des vaccinations et vaccination de transition

Âge / Année scolaire	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
7-8 ans / 2 ^{ème} primaire	Vaccination RRO2	Vaccination RRO2	Vaccination RRO2	Vaccination RRO2
8-9 ans / 3 ^{ème} primaire	●			
9-10 ans / 4 ^{ème} primaire	●			
10-11 ans / 5 ^{ème} primaire	●			
11-12 ans / 6 ^{ème} primaire	Vaccination RRO2 (transition)	Vaccination RRO2 (transition)	Vaccination RRO2 (transition)	Vaccination RRO2 (transition)

Ce calendrier permet de réaliser la vaccination de transition à un moment où des contacts sont déjà prévus avec les élèves (visite médicale en 6^{ème} primaire). Il est dès lors plus facile de faire parvenir les demandes d'autorisation vaccinale et d'informer les parents des changements de calendrier à un moment où un contact et une transmission de document existent déjà.

2. La firme ne peut pas assurer assez de doses pour prendre en charge en même temps plus de 3 cohortes d'enfants (vaccination de la 1^{ère} dose chez les nourrissons à 12 mois, vaccination de la deuxième dose à 7-8 ans, et vaccination de transition à 11-12 ans).

Afin de vous soutenir dans l'implémentation de ce calendrier de transition, les gestionnaires du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont mis en place un certain nombre d'actions :

- la mise en place d'une unité mobile de vaccination. Ce point fait l'objet d'une section complète dans ce document (voir point 2) ;
- des outils de communication spécifiques à la transition. Ce point fait l'objet d'une section à part dans ce document (voir point 3.).

2. L'unité mobile de vaccination

Comme vous le savez, la vaccination est une mission déléguée des services et centres en charge de la Promotion de la Santé à l'École. De ce fait, l'organisation de la vaccination, sa bonne exécution et la gestion de la chaîne du froid sont et resteront une responsabilité des services et centres. **Le soutien du secteur** (dans la réalisation de l'acte vaccinal) par **une unité mobile de vaccination** ONE ne viendra donc pas changer cet état de fait. Les équipes mobiles viendront donc en renfort (dans la réalisation de l'acte vaccinal) **mais ne remplaceront pas le SPSE et ou le CPMS-WBE.**

L'unité mobile est constituée de 6 infirmier·ère·s à temps plein qui sont réparties en équipes ou individuellement sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le temps consacré à la vaccination sera de l'ordre de 4 jours et demi par semaine, un après-midi étant réservé à la partie administrative de leur fonction. Il vous sera possible de faire appel à l'unité mobile pour une demi-journée (le matin ou l'après midi) ou pour une permanence vaccinale (matin et après-midi).

En moyenne, il a été estimé qu'il était possible de consacrer 3h à la vaccination le matin et 2h l'après-midi.

L'objectif de l'équipe mobile est donc de vous aider à remplir la mission vaccinale pour les vaccinations aux âges recommandés à savoir :

- La vaccination RR02 à 7- 8 ans (2^{ème} primaire) et les rattrapages proposés à cet âge si nécessaire (vaccination tétravalente DTPa-Polio et vaccination contre la méningite C).
- La vaccination de transition RR02 à 11- 12 ans (6^{ème} primaire) et les rattrapages proposés à cet âge si nécessaire (vaccination RR01 et vaccination contre l'Hépatite B).
- La vaccination contre le papillomavirus humain à 13-14 ans (2^{ème} secondaire) et les rattrapages si nécessaire (vaccination RR01 et RR02 et vaccination contre l'Hépatite B).
- La vaccination contre la diphtérie-tétanos-coqueluche (dTpa) à 15-16 ans (4^{ème} secondaire) et les rattrapages proposés à cet âge si nécessaire (vaccination RR01 et RR02).

L'équipe mobile peut donc **vous aider pour toutes les vaccinations aux âges recommandés** en PSE.

II. PHASE DE TRANSITION DE LA VACCINATION RR02

► a. Conditions préalables

Tout d'abord, rappelons qu'un service ou centre en charge de la Promotion de la Santé à l'École ne disposant pas d'un médecin ne pourra pas faire appel à l'équipe mobile pour des séances de vaccination (il peut faire appel pour de l'aide administrative) puisque **la prescription de la vaccination reste du ressort d'un médecin.**

Ensuite, il sera important que **la séance de vaccination se fasse toujours en compagnie d'au moins un(e) infirmier(ère)/médecin du SPSE/ CPMS-WBE.** En effet, il/elle permet de faire le lien avec l'école mais aussi avec l'unité mobile de l'ONE (Direction Santé).

Tout matériel nécessaire à la séance de vaccination (vaccins, adrénaline, pansements, liste des enfants, ...) est à fournir par le SPSE/CPMS-WBE, que la séance ait lieu dans les locaux du service/centre ou à l'école.

► b. Procédure d'accès à l'unité mobile de vaccination

2.b.1 La demande

Chaque service ou centre souhaitant l'aide de l'unité mobile de vaccination devra remplir une demande de support. La demande se fera par le biais d'un formulaire Microsoft qui vous sera envoyé aux adresses mails officielles de chaque service/centre.

2.b.2 Formulaire de demande d'assistance pour la vaccination

Dans le formulaire, il vous sera demandé d'introduire un certain nombre d'informations. Ces dernières sont essentielles pour nous permettre de répartir adéquatement le personnel de l'unité mobile et répondre au mieux aux demandes. Revenons sur quelques unes d'entre elles :

- Il vous est, tout d'abord, demandé d'introduire le numéro Fase du siège (siège principal) de votre service/centre. Nous avons choisi le numéro Fase comme moyen d'identification pour éviter au maximum les risques d'erreurs dans l'identification du service ou centre qui fait la demande. Pour l'identification du demandeur, nous nous sommes basés sur les données officielles (nom du service/centre, numéro Fase et adresse) utilisées par la Direction PSE de l'ONE.
- Il vous est également demandé d'indiquer les coordonnées d'une personne de contact au sein du service/centre (médecin ou infirmier(ère) coordinateur, infirmier(ère) en charge de l'école visée par l'intervention ou secrétariat du service ou du centre). C'est cette personne qui sera contactée une fois les demandes analysées et traitées par l'ONE (que la réponse soit positive ou négative). Il est donc important de veiller à communiquer une adresse mail et un numéro de téléphone valide auxquels vous avez aisément accès.

II. PHASE DE TRANSITION DE LA VACCINATION RR02

Via le lien ou QR code ci-dessous, vous pourrez accéder au formulaire de demande d'aide et le compléter.



Lien :

<https://forms.office.com/r/AXLs67uZqs>

Attention, le lien ne peut pas être ouvert avec Mozilla Firefox.
Utilisez Microsoft internet (Edge) ou Google Chrome.

REMARQUES :

!! ATTENTION !! L'unité étant constituée de 6 personnes, il est possible que nous ne puissions pas répondre à toutes les demandes.

Une priorité sera donnée aux demandes nous **parvenant le plus rapidement** et concernant **plus d'une classe** afin de vacciner un maximum d'élèves en une seule intervention et ainsi rentabiliser le temps et la mobilisation des infirmier(ère)s mobiles. La priorité sera également donnée aux interventions qui concernent **la vaccination RRO**, celle-ci étant une priorité aux niveaux européen et mondial.

2.b.3 Phase d'inscription et planning

Une fois les demandes complétées et parvenues à l'ONE, celles-ci seront analysées.
Les demandes doivent arriver minimum **15 jours avant la date de l'intervention souhaitée**.

Si ce délai n'est pas respecté, les demandes seront automatiquement refusées.

Toute demande de renseignements supplémentaires peut également être adressé à cette adresse.

II. PHASE DE TRANSITION DE LA VACCINATION RR02

► c. Procédure durant la séance de vaccination

Que la séance de vaccination ait lieu en centre ou à l'école, le personnel du service/centre assure la partie administrative et logistique.

Au préalable de la séance de vaccination, la liste doit comporter la date du jour, le nom du service/centre, le numéro Fase, les coordonnées de l'école (nom et adresse), le nom de la classe, les coordonnées du médecin responsable (nom et prénom), les noms et prénoms des élèves ainsi que les vaccins devant être administrés lors de la séance. La liste doit être validée et signée par le médecin responsable du service/centre.

L'équipe du service/centre PSE qui fait la demande d'aide devra fournir à/aux infirmier(ère)s de l'unité mobile venant les aider la/les liste(s) des enfants à vacciner. **Chaque vaccinateur/vaccinatrice lors de la séance doit donc avoir une liste des enfants afin de pouvoir indiquer quels enfants il/elle a vacciné personnellement (et ce dans un souci de traçabilité et d'assurance).**

Il est également à la charge du service/centre de fournir tout le matériel nécessaire (vaccins, adrénaline, pansements, ...).

► d. Procédure post séance de vaccination

Une fois la séance de vaccination terminée, l'infirmier(ère) de l'unité mobile ainsi que l'infirmier(ère)s du service/centre mettent en commun leur liste.

Puisque chaque partie doit obligatoirement repartir avec la liste des élèves vaccinés, il est important qu'une mise en commun du travail effectué soit faite. Chaque vaccinateur (ONE et PSE) doit donc indiquer sur sa liste les enfants qu'il a lui-même vacciné, mais également les élèves vaccinés par les autres vaccinateurs, les élèves absents et les éventuels refus de vaccination.

Pour ce faire, il est proposé que les enfants vaccinés par l'infirmier(ère) de l'unité mobile soient signalés par l'annotation « ONE » et que ceux vaccinés par l'infirmier(ère) du service/centre le soient par l'annotation « PSE ».

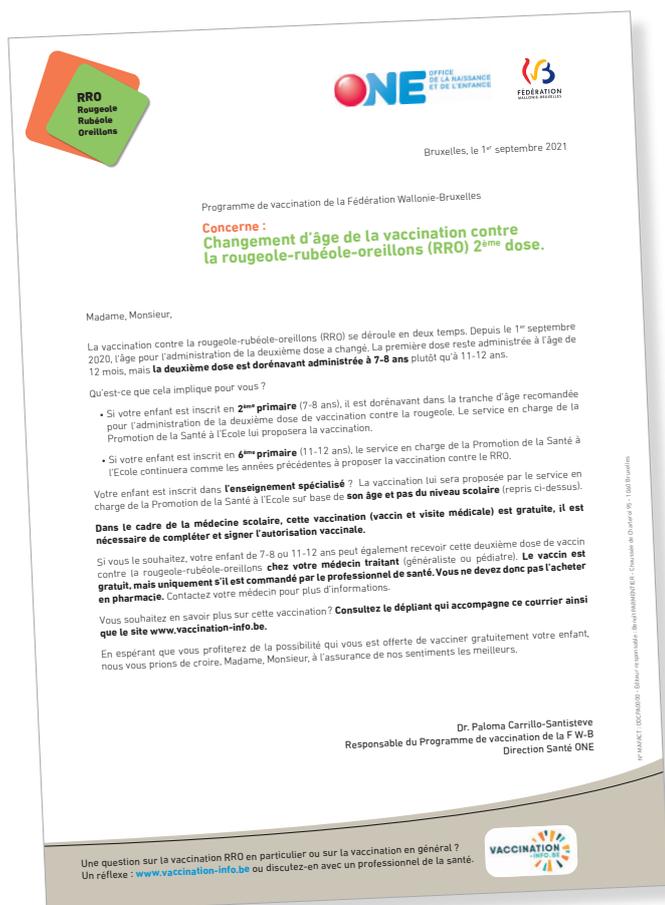
Pour les enfants absents lors de la séance de vaccination ou lorsqu'il y a un refus de vaccination, les mentions « absent » ou « refus » doivent être utilisés.

Il est également demandé aux services /centres d'encoder sur e-vax l'ENSEMBLE des vaccinations (ONE et PSE) réalisées lors des séances de vaccination.

Les services /centres doivent encoder sur e-vax l'ENSEMBLE des vaccinations (ONE et PSE) réalisées lors des séances de vaccination.

3. La documentation pour l'information du grand public

Afin d'informer les parents, différentes mesures sont mises en place afin de vous soutenir dans cette transition.



Lettre d'information aux parents d'enfants en âge d'être vaccinés contre le RRO : ce courrier permet de présenter aux parents la mise en place des changements ainsi que les élèves visés par ceux-ci. Il informe les parents de la possibilité d'une vaccination par le SPSE ou CPMS-WBE. Il fera partie des documents à commander en mai-juin et est à distribuer aux parents d'enfants inscrit en 2^{ème} primaire et 6^{ème} primaire.

Flyer transition, « A chaque âge sa vaccination ! La vaccination de transition Rougeole-Rubéole-Oreillons à 11-12 ans » édition 2021 : ce flyer a pour objectif d'expliquer aux parents la raison du changement d'âge et ses conséquences. De plus, il informe une seconde fois des âges où la vaccination de transition peut être réalisée par les SPSE et CPMS-WBE. Enfin, des informations pratiques sur la vaccination et un focus sur les conséquences de la rougeole sont également insérés dans le document. Ce flyer est à distribuer aux parents d'enfants inscrits en 6^{ème} primaire.



II. PHASE DE TRANSITION DE LA VACCINATION RRO2

Adaptation du Flyer « A chaque âge sa vaccination 5-6 ans et 7-8 ans » édition 2021 : le flyer actuel sera mis à jour afin d'informer les parents du changement d'âge de la vaccination contre RRO2.





Autorisation de vaccination
(Ce document est destiné au médecin et à l'infirmier(ère) de l'école)

RRO ED. 2020

NOM, Prénom de l'élève : _____

Date de naissance : ____/____/____

Ecole : _____

Classe : _____

Apposer ici UNE VIGNETTE DE MUTUELLE AU NOM DE L'ENFANT ou noter son NUMÉRO NATIONAL BELGE : _____

 **VEUILLEZ JOINDRE UNE COPIE DE LA CARTE DE VACCINATIONS DE VOTRE ENFANT OU DES PAGES VACCINATION DE SON CARNET DE SANTÉ.**

VEUILLEZ COCHER LA CASE DE VOTRE CHOIX

Mon enfant a déjà reçu deux vaccins contre la Rougeole, la Rubéole et les Oreillons. Veuillez préciser les dates où nous fournir une copie de la carte de vaccinations.
1^{er} dose reçue le ____/____/____ 2^e dose reçue le ____/____/____

Je demande à l'équipe de médecine scolaire d'administrer gratuitement le vaccin contre la Rougeole, la Rubéole et les Oreillons.

Je demanderai au médecin traitant (généraliste ou pédiatre) de vacciner mon enfant.

Je ne souhaite pas faire vacciner mon enfant actuellement pour la raison suivante : _____

POUR NOUS PERMETTRE D'OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ, MERCI DE RÉPONDRE À CES QUESTIONS :

- Votre enfant a-t-il déjà eu une allergie grave à la vaccination (gonflement de la bouche ou de la gorge, difficulté à respirer ou problème cardiaque) ? OUI NON
- Votre enfant souffre-t-il d'immunodépression (cela peut être le cas lors de cancer, chimiothérapie, etc...) ? OUI NON
- Votre enfant souffre / a-t-il souffert d'une maladie qui fait diminuer le nombre des plaquettes sanguines (troubles de la coagulation) ? OUI NON
- En cas de données manquantes, j'autorise le médecin/l'infirmier(ère) scolaire à contacter la consultation ONE ou le médecin (généraliste, pédiatre) ayant vacciné mon enfant OUI NON

Coordonnées de la consultation ONE et/ou du médecin traitant (nom, adresse, téléphone) : _____

Numéro de téléphone des parents : ____/____/____

Date : ____/____/____

SIGNATURE(S) PARENTALE(S) :

Editeur Responsable Benoît Parmentier D/2020/74.80/14

Adaptation des autorisations de vaccination : l'autorisation de « rat-trapages » utilisée précédemment en 2^{ème} primaire a été adaptée afin d'inclure la vaccination à l'âge recommandé de 7-8 ans. L'autorisation de vaccination contre RRO a également été adaptée afin de servir pour les vaccinations de transition en 6^{ème} primaire.

II. PHASE DE TRANSITION DE LA VACCINATION RR02

Actualité sur vaccination-info.be : mise en ligne sur le site de référence d'une actualité reprenant l'ensemble des informations nécessaires pour comprendre le changement d'âge par les parents.



En parallèle à ces communications spécifiques pour le grand public, des informations sont/seront également envoyées aux professionnels de santé du secteur public et privé. En effet, les médecins généralistes et les pédiatres sont également des vaccinateurs dont la contribution sera importante afin de réussir ces vaccinations de transition.

III. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA VACCINATION DE TRANSITION

La vaccination RR02 est une vaccination vitale pour le contrôle et l'élimination de la rougeole au niveau européen. Il est donc important de pouvoir quantifier, tant la réussite de la transition, que l'impact des actions proposées. Par le biais des enquêtes annuelles de couverture vaccinale réalisée en PSE, un suivi et une évaluation de la vaccination de transition pourra être faite.

Ainsi, durant la période de transition, une attention spéciale sera portée sur l'évaluation de la couverture vaccinale pour le RR02. Les enquêtes de couverture vaccinale pour les années 2020-2021 et 2021-2022 porteront sur la couverture en 2^{ème} primaire et 6^{ème} primaire, respectivement (voir tableau 2). Afin de connaître la situation des autres vaccinations (DTPa-Poliomyélite et Hépatite B), des objectifs secondaires seront demandés lors des différentes enquêtes.

Enfin, le programme de vaccination réalisera des évaluations annuelles dans les différents niveaux scolaires pour suivre la couverture RRO via les informations encodées sur la plateforme e-vax.

Il sera également demandé aux 6 infirmier(ère)s de l'unité mobile d'apporter leur aide aux services/centres, en fin d'année scolaire (juin), à la réalisation des enquêtes de couverture vaccinale.

Tableau 2 : Enquêtes de couverture vaccinale pendant la période de transition

Année académique	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
2 ^{ème} primaire	RR02	RR02	RR02	RR02
3 ^{ème} primaire				
4 ^{ème} primaire				
5 ^{ème} primaire				
6 ^{ème} primaire	RR02 - Transition	RR02 - Transition	RR02 - Transition	RR02 - Transition
1 ^{ère} secondaire				
2 ^{ème} secondaire	HPV	HPV	HPV	HPV
3 ^{ème} secondaire				
4 ^{ème} secondaire	dTpa	dTpa	dTpa	dTpa

 Enquête réalisée à partir des dossiers médicaux des élèves (**réalisée par les équipes des SPSE /CPMS-WBE**).

 Proxi d'information réalisé à partir des informations encodées dans la plate-forme e-vax (**réalisé par l'ONE**).

Des informations spécifiques par rapport à ces enquêtes vous seront communiquées dans le courant des années académiques respectives.

IV. CONCLUSION

Le programme de vaccination de la FWB va suivre la recommandation du CSS d'abaisser la deuxième dose du vaccin RRO à partir de septembre 2020. La vaccination sera réalisée en 2^{ème} primaire et pendant 4 ans la vaccination continuera également en 6^{ème} primaire (vaccination de transition).

La vaccination est une des missions de base des services et centres en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole. En effet la médecine scolaire possède un rôle essentiel qu'elle seule peut jouer. Elle est la seule à pouvoir prétendre à un réel service universel et gratuit puisqu'elle permet de toucher la quasi-totalité des enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ONE est conscient que cette mission vaccinale demande énormément de temps et entraîne une charge de travail conséquente pour les services et centres. Afin de faire face à ces difficultés, plus aigües pendant cette période de transition, les gestionnaires du Programme de vaccination, en partenariat avec le pôle PSE de l'ONE, travaillent pour vous soutenir dans vos missions. Plusieurs actions ont été entreprises, la formation à la vaccination pour les infirmier(ère)s, le refinancement du secteur, l'information du public et une unité mobile de vaccination.

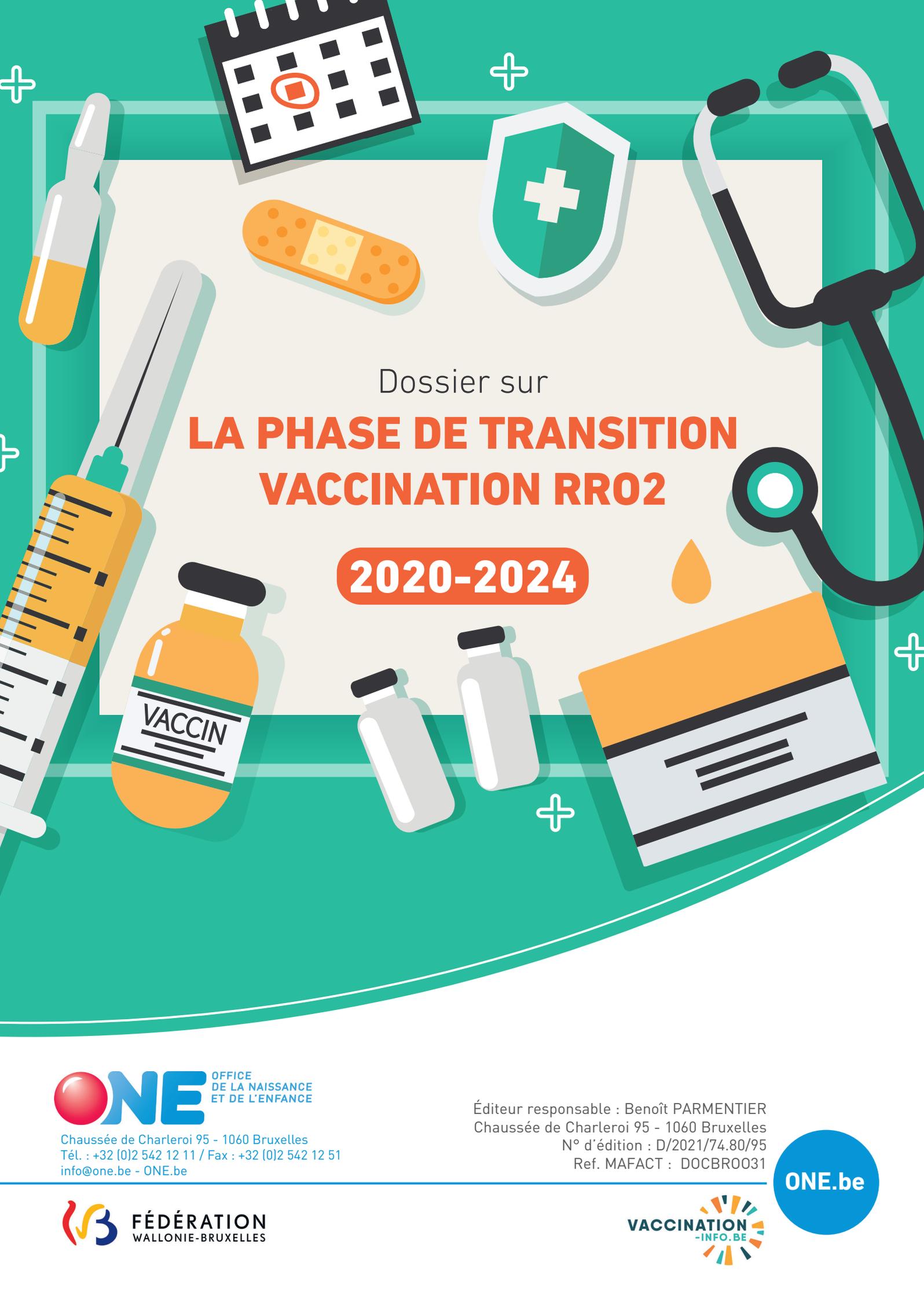
Cette unité mobile a été créée afin de vous soutenir dans votre travail. Elle pourra vous assister dans la réalisation des vaccinations aux âges recommandés (RRO à 7-8 ans et 11-12 ans ; HPV à 13-14 ans ; dTpa à 15-16 ans) et les rattrapages si nécessaires.

L'utilisation par vos soins de cette équipe mobile est vitale et déterminera aussi son futur. En effet, il est indispensable qu'un maximum d'enfants soient correctement vaccinés en particulier contre RRO pendant cette période de transition. La viabilité de la mesure elle-même sera évaluée afin de déterminer s'il est pertinent de la maintenir ou non.

Afin d'informer les parents, des communications papier (flyers et lettre) ainsi que numériques (sur le site vaccination-info, communiqué de presse) seront mises en place afin de vous soutenir dans cette transition.

Une information continue des professionnels sera assurée via la plateforme e-vax et des emails aux adresses officielles des centres et services PSE.

Finalement, une attention spéciale sera portée sur l'évaluation de la couverture vaccinale pour le RRO2 pendant cette période de transition, grâce aux enquêtes réalisées à partir des dossiers médicaux des élèves (réalisées par les équipes des SPSE /CPMS-WBE) ainsi qu'à partir des « proxy » d'information réalisés à partir des informations encodées dans la plate-forme e-vax (réalisé par l'ONE).



Dossier sur
**LA PHASE DE TRANSITION
VACCINATION RR02**

2020-2024

ONE OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER
Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
N° d'édition : D/2021/74.80/95
Ref. MAFACT : DOCBR0031

 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES

VACCINATION
-INFO.BE

ONE.be